

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE :

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de L'Islet :

Que le conseil de la Municipalité de L'Islet devra statuer, lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu le mercredi 12 mai 2021 à 19 h 30 en ligne, sur la demande de dérogation suivante :

### NATURE ET EFFET :

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone 122 Ad3 du règlement de zonage de la Municipalité de L'Islet.

### Dérogation mineure :

La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser la création de deux lots :  
Soit un conforme de 50 mètres de front au chemin, tout en permettant une largeur résiduelle de 47,44 mètres de front au chemin pour le second lot, plutôt que les 50 mètres de front requis à l'article 4.7.3 Îlots déstructurés traversants (Ad1) du règlement de lotissement 159-2013.

### IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

- Adresse : Lot 3 179 663 du chemin des Pionniers Ouest

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à L'Islet, ce 28 avril 2021.



Louis Breton, directeur général et secrétaire-trésorier